

Projet de contribution du Parlement portugais

ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

Contribution de la Commission des Affaires Européennes

XXV COSAC 4/5 Octobre

- I. La COSAC estime qu'il est indispensable que les prochaines décisions sur le futur de l'Union Européenne soient préparées moyennant une vaste participation des citoyens et des institutions, soit de la sphère politique, soit de la société civile. Dans ce sens, elle soutient la réalisation d'un forum européen qui servirait de siège à un grand débat public destiné à préparer la prochaine CIG, et dont les résultats seraient pris en compte par la Conférence. Une initiative à démarrer au plus tôt, afin que les contraintes temporelles ne portent pas préjudice aux niveaux d'approfondissement du débat qu'il y a lieu d'assurer.

L'Union, qui devrait être institutionnellement renforcée, est une Union non fermée sur elle-même, mais tournée vers un meilleur et plus effectif exercice de ses responsabilités envers les citoyens européens et le monde. Asile et immigration, modèle social, emploi, développement soutenable, sécurité alimentaire, commerce international, sont des domaines où la capacité d'assumer des responsabilités doit se manifester d'immédiat.

- II. La COSAC considère que la dimension des problèmes démographiques, économiques, sociaux et civilisationnels qui sont aujourd'hui en lice en matière d'immigration et d'asile, implique une régulation effective à l'échelle européenne. Suite aux possibilités ouvertes par le Traité d'Amsterdam, les décisions législatives et politiques à assumer devront permettre une meilleure coordination et intégration, dans le cadre de l'Union, en matière d'immigration et d'asile.
 - III. La COSAC estime que l'Union, en vue d'une insertion crédible dans un monde globalisé, doit sauvegarder et refléter la plus-value du modèle social européen, sans toutefois nuire à la nécessité d'offrir aux pays en voie de développement des solutions d'ouverture et des formes d'appui conformes au fait qu'il s'agit de l'espace politique qui, à l'échelle mondiale, canalise le montant le plus élevé d'aide publique au développement.
 - IV. La COSAC considère que la qualité de la production agricole, la sécurité alimentaire et l'exigence d'un développement durable doivent constituer l'une des préoccupations prioritaires de l'Union, tant sur le plan européen que sur le plan international. Et que cette même Union devra se prononcer dans le sens de faire de cette promotion et de cette sauvegarde l'un des volets de l'indispensable réforme de la politique agricole commune.
-